Le Château VERT asbl

Rapport d'activités 2018
Projets 2019
Compte des résultats 2018
Budget 2019

Introduction.

1. **Agréments : S.R.J. - S.R.A. - S.A.J.A.**
2. **Bilan concernant l'organisation générale et pédagogique :**
   - **A. Organigramme au 31.12.2018**
   - **B. Fonctionnement par services**
   - **C. Projets de vie des bénéficiaires**
   - **D. Activités, valorisation des rôles sociaux et inclusion**
   - **E. E.V.R.A.S.**
   - **F. Autres chantiers réalisés en 2018**
3. **Statistiques concernant les bénéficiaires : nombre, âge, étiologie, handicaps rencontrés…**
4. **Bilan concernant les aspects liés à la Santé des bénéficiaires :**
   - **A. Organisation**
   - **B. Hospitalisations**
   - **C. Accompagnement vers des structures médicales extérieures**
5. **Bilan concernant l'emploi :**
   - **A. Cadastres de l'emploi par service**
   - **B. Statistiques diverses**
   - **C. Aides à l'emploi**
   - **D. Formations**
6. **Bilan concernant l'infrastructure et la logistique.**
7. **Aspects comptables :**
   - **A. Bilan 2018.**
   - **B. Comptes des résultats 2018**
   - **C. Budget 2019.**
8. **Projets Généraux 2019.**

Remerciements

Centre de services agréés par l'A.V.i.Q. pour Jeunes et Adultes présentant un handicap moteur

Chemin de Perwez, 16
4500 HUY (Ben-Ahin)
BELGIQUE

Tél. +32 85 611 155
Fax +32 85 611 294

chateauvert@chateauvert.be
www.chateauvert.be

Numéro d'entreprise
0448 033 201

Déduction Fiscale pour tout don à partir de 40€ :
BE45 0689 1007 9689

AViQ Agence pour une Vie de Qualité — Familles Santé Handicap

Loterie Nationale

CAP48 www.cap48.be

huy plus belle la ville

Avec le soutien de la Wallonie

COMMUNE DE MARCHIN

« Je veux qu'on soit sincère et, qu'en homme d'honneur,
On ne lâche aucun mot qui ne vienne du cœur »

Molière (Le Misanthrope, 1666)

INTRODUCTION

Si l'année 2017 fut considérée comme une phase de transition, on retiendra tout principalement de 2018 une période durant laquelle les jalons et fondements ont été posés en vue de soutenir un véritable projet de société et entrevoir une vision à long terme pour les trois services de l'A.S.B.L. « Le Château Vert », que ce soit en termes de stabilisation du personnel, des aspects financiers ou de la vision du service à la personne.

Dans un premier temps, on pourra saluer la mise sur pied de la dynamique positive de l'élaboration du **« PROJET de VIE »** de chaque bénéficiaire.
Ainsi, les réflexions au sujet des besoins, la formalisation d'objectifs, la mise en lumière des moyens en vue de les atteindre, l'engagement pluridisciplinaire favorisent un regard porté sur le développement optimal de chaque bénéficiaire.
La structuration de l'évaluation du **« PROJET de VIE »** de chaque bénéficiaire sera la seconde démarche à renforcer à partir de 2019.

Dans un second temps, le **« PROJET de CONSTRUCTION »** des 6 unités de vie pour les 36 bénéficiaires du S.R.A. a bien progressé en termes de définition de besoins, d'esquisse architecturale, d'implantation optimale et de démarches administratives. Par contre, à notre grand désarroi, les promesses de financement n'ont pas encore été finalisées.
2019 devra les voir avalisées au risque d'abandonner ce projet de grande nécessité et de grande envergure.

En troisième lieu, les **« ACTIVITES de VALORISATION des Rôles SOCIAUX »,** ont vu une croissance importante. Si les activités extérieures réalisées par des bénéficiaires restent identiques, la **« GESTION de PROJET »** menée par des équipes paritaires personnel/bénéficiaire a vu le jour.
3 projets marquants furent développés durant cette année 2018 : la création d'une cafétéria, la rénovation de la « petite maison » pour une activité de vente de productions ou confections locales, l'inclusion d'un chien d'assistance au sein d'un espace de vie pour enfants.
L'année 2019 verra leur concrétisation, leur développement ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets.

L'année 2018 fut stable pour le S.R.J. en ce qui concerne les bénéficiaires.
A l'inverse, l 'année 2019 sera très conséquente en termes de changement.
Plus de 10 bénéficiaires, âgés de 18 ans ou plus, sont appelés à être orientés et accompagnés vers de nouvelles structures en adéquation avec leurs besoins spécifiques.
Dans le même temps, un nombre identique de nouveaux bénéficiaires sera accueilli.
Cette nouvelle dynamique questionnera à souhait **notre sens de l'accueil et de professionnalisme** face à de nouvelles pathologies et situations.
La vie relationnelle, affective et sexuelle des bénéficiaires a été au centre des préoccupations qui aboutirent à l'animation mensuelle de deux groupes d'adolescents avec la collaboration du centre de planning familial de Huy.

De manière générale, tant au S.R.J qu'au S.A.J.A., nous constatons que les déplacements vers des structures hospitalières ou visites médicales extérieures restent très importantes.
En découlent des problématiques en termes de timing, d'accompagnement (absence du service et qualification requise) et de coût de transport.
Notre souhait serait la constitution d'une équipe de volontaires prévue à cette fonction.

Durant l'année 2018, deux opérations à **dimension philanthropique** furent mises sur pied.
D'une part, la soirée de gala du 30 Novembre avec « L'Emmerdeur » mis en scène par Daniel Hanssens a rassemblé 637 spectateurs au Centre Culturel de Huy. Une première qui est de bon augure pour les suivantes.
Secundo, la Bière du Château Vert « La Solières » a vu la réalisation de son premier brassin de 2000 litres auprès de la Brasserie Léopold 7.
Petit à petit, cette bière se fait connaître dans la localité.

Enfin, cette période aura été marquée par l'émotion vécue lors du décès de deux bénéficiaires hébergés au sein du S.R.A., Eric H. et Rosario L. et au début 2019, d'une collaboratrice administrative, Brigitte P.
« Il y a quelque chose plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants » Jean d'Ormesson

1. Agréments

A. Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.)

« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé, sis 16 chemin de Perwez à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé à durée indéterminée, avec un objectif de 14.659 points, pour accueillir en* ***service résidentiel pour jeunes*** *âgés de 3 à 18 ans, bénéficiaires de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection Sociale, du handicap et de la Famille, atteints de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, déficience mentale légère, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, autisme, déficience mentale sévère (1 personne) et troubles caractériels, présentant un état névrotique ou prépsychotique (1personne).*

*Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 octobre 2018. **»*

« Le service « Le Château Vert » reçoit un agrément supplémentaire pour la prise en charge nominative de ***3 personnes*** *»*

* *Basé sur 36 personnes accueillies*

** *En attente d'un contrôle du service préventif incendie*

B. Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.)

« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé, sis 16 chemin de Perwez à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé pour accueillir en ***service résidentiel pour Adultes, 34 personnes, des deux sexes,*** *bénéficiaires de l'AViQ, atteintes de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. Parmi ces 34 bénéficiaires, 20 relèvent de la catégorie C*

Le présent document reste valable jusqu'au 31 octobre 2019 »

« Le service « Le Château Vert » reçoit un agrément supplémentaire pour la prise en charge nominative de ***2 personnes****. »*

C. Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)

*« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé, sis 16 chemin de Perwez à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé avec un objectif de 1675 points * en* ***service d'accueil de jour pour Adultes, des deux sexes,*** *bénéficiaires de l'AViQ, atteints de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère*

Le présent document reste valable jusqu'au 20 septembre 2020 »

- *Basé sur 7 personnes accueillies*

2. Bilan concernant l'organisation générale

A. Organigramme arrêté au 31.12.2018

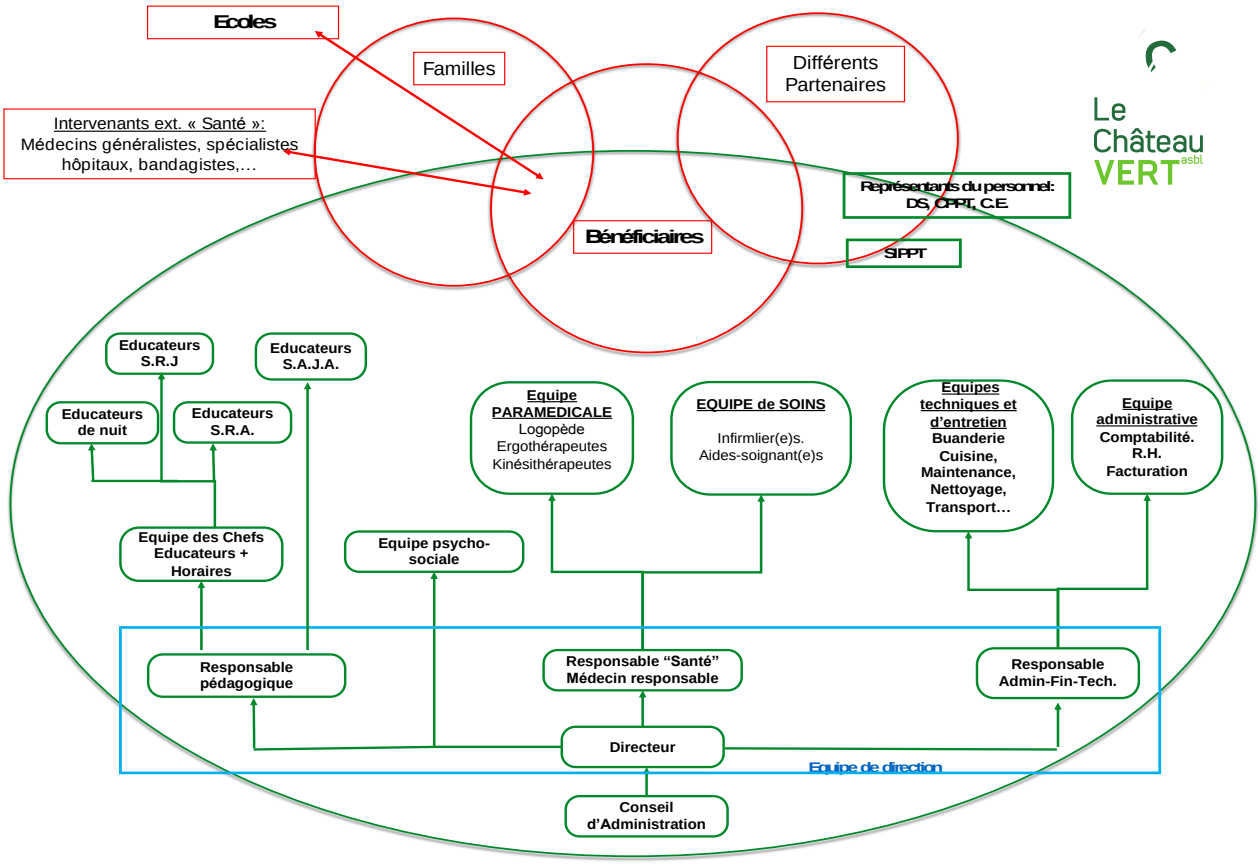

Le changement principal par rapport à l'année précédente concerne la fonction de « responsable santé » assumée, depuis le 1° octobre 2018, par le Dr. Catherine Magnette, précédemment médecin coordinateur. Elle rejoint l'équipe de direction.

B. Fonctionnement par service + coordination

Les services résidentiels et d'accueil de jour de l'A.S.B.L. Le Château Vert sont répartis en différents groupes de vie.
Au 31.12.2018, on peut compter :

- Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.) :
  - 1er étage : 14 bénéficiaires et 8 éducateurs.
  - 3A : 13 bénéficiaires et 8 éducateurs.
  - 3B : 12 bénéficiaires et 8 éducateurs.
- Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.) :
  - 2A : 11 bénéficiaires et 6 éducateurs.
  - 2B : 12 bénéficiaires et 7 éducateurs.
  - Rotonde/Envol : 10+4 bénéficiaires et 8 éducateurs.
- Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)
  - 8 bénéficiaires dont 2 part time et 3 éducateurs.

- Chaque groupe de vie, ainsi que l'équipe de nuit, a son propre chef éducateur.
  Le Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.) dépend directement de la responsable pédagogique.
- Les chefs éducateurs sont en horaire détaché les jeudis. Ils disposent d'un local au 4e étage. Ces journées leur permettent de :
  - Se coordonner (passation et mise en commun des informations).
  - Gérer les horaires et le côté administratif.
  - Participer à des réunions avec la responsable pédagogique afin d'établir des stratégies communes au sein des groupes de vie et de créer un esprit d'équipe entre les chefs éducateurs.
- Des réunions d'équipe sont formalisées :
  - Un jeudi matin par mois, une réunion avec le personnel de nuit est réalisée avec leur responsable.
  - Les jeudis après-midi sont consacrés aux réunions d'équipe éducative de jour. Deux réunions mensuelles (dont une obligatoire) sont assurées pour les éducateurs de chaque groupe de vie.
  - Les éducateurs du S.A.J.A quant à eux se réunissent tous les mardis après-midi.

C. Projets de vie des bénéficiaires

En janvier 2018, des réunions interdisciplinaires ont revu le jour. Des changements organisationnels et d'objectifs ont été effectués avec pour visée la collaboration de tous les intervenants autour d'objectifs communs définis dans un projet de vie propre à chaque bénéficiaire (S.R.J. : lundi matin ; S.R.A. et S.A.J.A. : lundi après-midi).

Les éléments principaux de cette nouvelle organisation sont :

- Les attentes des familles et les besoins et demandes des bénéficiaires se trouvent au cœur du projet.
- Le rôle des éducateurs garants de projets est redéfini et retrouve une place centrale pour le bénéficiaire et sa famille.
- L'élaboration et l'évaluation du projet de vie débute en réunion éducative en collaboration avec l'équipe psycho-sociale.
- Les réunions interdisciplinaires permettent aux différents intervenants d'exposer les moyens qu'ils peuvent mettre en place en vue de répondre aux objectifs définis dans le projet du bénéficiaire.

Les projets de vie sont évalués 2 ou 3 fois/an au S.R.J. et 2 fois/an au S.R.A. et au S.A.J.A.

D. Activités et valorisation des rôles sociaux

En 2018, une attention particulière a été portée sur la création de projets de loisirs, d'activités, de service et d'ouverture vers des partenariats locaux afin d'amener une valorisation des rôles sociaux et de favoriser l'inclusion des bénéficiaires du Château Vert au sein de la société.

- Au niveau du S.R.J., de plus en plus d'activités se sont tournées vers des stimulations sensorielles : massages sonores, massages détentes, musicothérapie, présence d'animaux de compagnie.

De plus, un groupe de vie a accueilli un chien d'assistance au sein de son espace afin de prévoir, d'accompagner ou d'appeler en cas de crises d'épilepsie.

Cet accueil s'est déroulé en collaboration avec l'A.S.B.L. Osmose et le Lions Club de Modave qui a accepté de le financer.

- Au sein du S.R.A., de nombreuses activités visant la valorisation des rôles sociaux continuent tant en interne qu'à l'extérieur : Accueil téléphonique, animation d'une émission de radio amateur, participation à une troupe théâtrale d'improvisation, personnel dans un magasin de seconde main, association caritative ou informatique, accompagnement d'enfants dans une école maternelle, aide à la cuisine communautaire, conduite du courrier, …
  L'augmentation du nombre de transports pour ces activités a significativement augmenté. Se tourner vers des volontaires permettrait de répondre à cette demande croissante et à son augmentation.

- Au S.A.J.A., des activités sportives adaptées en relation avec la FéMA (Fédération Multisports Adaptés) se sont poursuivies : bowling, netball, tennis de table, tir. De plus, les contacts et activités communes avec le Centre U.P.E.A Nuances de Haltinne se sont amplifiés.
  D'autre part, l'équipe éducative du S.A.J.A. a la responsabilité de coordonner le planning hebdomadaire pour l'ensemble des bénéficiaires adultes (reprenant les activités éducatives, les séances paramédicales, les activités valorisantes, les rdv médicaux…).

E. <u>Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. (E.V.R.A.S.)</u>

Si une Charte a déjà été élaborée pour les adultes, il convient de mentionner toute la difficulté dans l'élaboration de celle destinée aux enfants.

Aussi, il fut fait appel à la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial qui a permis l'organisation de deux actions :

- Une cellule de réflexion a été créée regroupant un membre de l'équipe de direction, l'assistante sociale opérant pour le S.R.J. ; une psychologue ; des éducateurs porteurs du projet, deux représentants de l'école spécialisée, un membre de l'équipe soignante et un membre de l'équipe du planning familial de Huy.
  Cette cellule est animée par un expert en « handicap et sexualité » et a pour mission :
  - De soutenir le groupe dans ses réflexions ;
  - D'accompagner la mise en place de projets E.V.R.A.S. ;

- De proposer d'éventuelles formations ;
- De proposer des lectures et ouvrages pour jeunes ;
- De guider dans la collaboration avec les familles ;
- De participer à la rédaction de la charte ;

- Deux groupes d'adolescents se réunissent 1 x mois en vue d'une animation effectuée conjointement par l'Assistante sociale ou la psychologue et une animatrice du planning familial de Huy pour apprendre à mettre des mots, des images ou autres moyens de communication en adéquation avec les émotions, les besoins, les souhaits en termes de vie relationnelle, affective et sexuelle.

F. <u>Autre chantiers réalisés…</u>

- <u>Service psychosocial + révision du fonctionnement des psychologues</u>.
  Les psychologues et assistantes sociales ont créé un service à part entière en lien hiérarchique avec la direction. Ce service est le service habilité à recevoir des plaintes et les instruire ou faire instruire dans le délai le plus court.
  Une réunion mensuelle de coordination établit les suivis à opérer, les réflexions à entamer ou poursuivre.
  Le fonctionnement des psychologues a vu une transformation tout comme la réalisation de leur fonction. L'une et l'autre opèrent un suivi plus spécifiquement sur le terrain au sein des espaces de vie et sont répartie par catégorie d'âge (0,4 E.T.P. pour le S.R.J. et 0,5 E.T.P. pour les S.R.A. – S.A.J.A.)

- <u>Budgets attribués par groupe de vie</u>.
  Un budget annuel pour les activités éducatives et de loisirs, pour le matériel éducatif et le petit matériel de décoration a été accordé à chaque espace de vie sur base du compte d'exploitation de l'année 2017.
  Dans le même temps, une clarification et uniformisation du coût des activités a vu le jour à partir de juin 2018.

- <u>Remplacement progressif du personnel en partance vers la retraite</u>.
  Le remplacement des membres du personnel actuellement dans un cadre « Old Timer » ayant atteint l'âge de la retraite a débuté en 2018.
  Deux personnes du service administratif ont quitté leur fonction. Il s'agit de Mmes Annie Fouillien et Joëlle Léonard, toutes deux présentes dès le début en 1992 mais également bien avant lorsqu'il s'agissait encore de « L'Heureux Abri ».

- <u>Côté actions philanthropiques</u>.
  La première soirée de gala de bienfaisance a eu lieu le vendredi 30 novembre et a rassemblé 637 spectateurs au Centre Culturel de Huy.
  Au programme « L'emmerdeur » fut présenté par la Comédie de Bruxelles avec et dans une mise en scène de Daniel Hanssens.
  Une première qui est de bon augure pour les suivantes.
  Secundo, la Bière du Château Vert « La Solières » a vu la réalisation de son premier brassin de 2000 litres auprès de la Brasserie Léopold 7.

- <u>Patrimoine</u>.
  Afin de mieux comprendre la succession des baux depuis la création de l'A.S.B.L. et en vue de défendre nos droits et connaître nos devoirs envers le

propriétaire de l'Ancienne Abbaye de Solières, nous avons pris conseil auprès d'un notaire sachant qu'un premier bail vient à échéance en 2019.

- Cabines à Haute Tension.
  Un nouveau permis d'urbanisme a été introduit en 10/2018. L'ancien permis installait la nouvelle cabine à rue trop proche de la couronne racinaire d'un gros arbre.

- Embellissement des lieux.
  Un effort a été particulièrement fourni pour le fleurissement et la netteté des abords.
  Les modules et la haie faisant face à l'entrée principale du bâtiment ont été retirés. Une pelouse de propreté a été semée à cet endroit. Une grande partie des arbres a été entretenue. Des bancs et tables extérieurs ont été installés.
  Pour le nettoyage des caves, il fut fait appel à un vide-grenier. Une fresque murale de type « street art » a été posée dans la buanderie.

3. Statistiques concernant les bénéficiaires : Nombre, âge, étiologie, handicaps …

S.R.J.

- Au 31.12.2018 : **39 bénéficiaires dont 3 Conventions Nominatives.**
  → 1 personne en plus qu'en 2017 : C.N. obtenue en janvier 2018
  Durant l'année 2018, on a enregistré 2 entrées et 1 sortie.

- En termes de points : 14.659 points à atteindre
  19.696,69 points obtenus
  = un surplus de 5.037,69 points soit 34,36% en plus de l'objectif points à atteindre.

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2018, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 0 à 5 ans	2	5 %
De 6 ans à 11 ans	3	7,5 %
De 12 ans à 17 ans	24	60 %
De 18 à 21 ans	11	27,5 %

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2018, **la répartition de sexe** est la suivante :

Féminin	18	45 %
Masculin	22	55 %

- Tous les enfants poursuivent **l'enseignement fondamental ou secondaire inférieur a**ux Écoles du « Château Vert »
  - Un enfant est déscolarisé partiellement pour des raisons comportementales : une convention est rendue fonctionnelle 4 demi-journées/semaine.
    Une collaboration extérieure en psychomotricité relationnelle a été organisée en vue de soutenir le jeune dans son évolution.
  - 3 enfants sont scolarisés à mi-temps et/ou en fonction de leur état de santé.

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2018, **la répartition de l'Étiologie des handicaps** est la suivante :

Prématurité	2	5 %
Anoxie néonatale	7	17,5 %
Malformations cérébrales	3	7,5 %
Syndromes génétiques	14	35 %
Traumatismes crâniens	3	7,5 %
Infections	1	2,5 %
Autres ou non défini	10	25 %

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2018, **la répartition de catégorie du handicap** est la suivante :

010	Troubles moteurs	5	12,5 %
020	Paralysie cérébrale	31	77,5 %
140	Troubles caractériels	2	5 %
160	Autisme	1	2,5 %
170	Lésion cérébrale congénitale ou acquise	1	2,5 %

S.R.A.

- Au 31.12.2018 : **34 bénéficiaires agréés + 1 supplémentaire**
  + 2 bénéficiaires sous convention nominative
  = 37 bénéficiaires
  Durant l'année 2018, on a enregistré 2 décès.

- Présences : 11.066 journées dont 3.361 lors des W, JF et Vac.
  Nombres de retours en famille : 1.402 journées
  Nombres d'absences justif. (Hospit., C.M. en Famille, rev.) :411 journées
  Présence lors des W, JF et Vac. : 69,02 %

- Au 31.12.2018, la répartition suivant **le sexe** est la suivante :

Féminin	10	28%
Masculin	27	72%

- Au 31.12.2018, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 18 à 29 ans	7	19 %
De 30 à 39 ans	10	27 %
De 40 à 49 ans	9	24 %
De 50 à 59 ans	7	19 %
+ de 60 ans	4	11 %

- Au 31.12.2018, la durée de prise en charge est pour les ¾ de la population supérieure à 10 ans

- Au 31.12.2018, la répartition selon **l'**étiologie du handicap est la suivante :

Accident de la route	6	16 %
Épilepsie	1	2,5 %
Maladie (dont orpheline)	7	19 %
T.S.	2	6 %

I.M.C.	18	49 %
Accident domestique	1	2,5 %
Accident vasculaire	1	2,5 %
Diabète	1	2,5 %

- Au 31.12.2018, la répartition selon la catégorie du handicap (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.)) est la suivante :

A	11	30 %
B	6	16 %
C	20	54 %

- Au 31.12.2018, les mesures de protection juridique sont :

Minorité prolongée	6	16 %
Administration de biens	25	68 %
Administration de biens et de la personne	3	8%
Sans protection	3	8%

S.A.J.A.

- Au 31.12.2018 : **7 bénéficiaires agréés + 1 supplémentaire**
  1 personne est passée au S.R.A. durant l'année 2018.
- En termes de points : 1.675 points à atteindre
  1.966,5 points obtenus
  = un surplus de 291,5 points soit 17,4% de plus que l'objectif à atteindre.
- Au 31.12.2018, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 18 à 29 ans	3	37,5 %
De 30 à 39 ans	4	50 %
De 40 à 49 ans	1	12,5 %
De 50 à 59 ans	0	0 %
+ de 60 ans	0	0 %

- Au 31.12.2018, la répartition suivant **le sexe** est la suivante :

Féminin	3	37,5 %
Masculin	5	62,5 %

- Au 31.12.2018, la répartition selon la catégorie du handicap (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	3	37,5 %
B	1	12,5 %
C	4	50 %

4. Bilan concernant les bénéficiaires et les aspects liés à la Santé

En 2018, le service « Santé » a fait l'objet d'une révision d'organisation.

A. Organisation

a. La responsable « Santé ».

Cette fonction fut occupée depuis le 1/10/2017 jusqu'au 31/07/2018 par Anne-Françoise SKA.

La fonction de responsable du service a été confiée le 1/10/2018 au Dr. Catherine Magnette, qui exerçait jusque-là la fonction de médecin coordinateur.

La responsable « Santé » assume la responsabilité opérationnelle de la réponse aux besoins des bénéficiaires axés sur la santé, au sens large du terme : Soins, hygiène, diététique, thérapies, visites médicales extérieures, appels d'urgence, santé mentale, mesures de prévention…
Elle répond directement au directeur et coordonne le lien entre les médecins traitants, les infirmiers, les aides-soignants, les paramédicaux, et les collaborateurs de soins extérieurs.
Elle assume également la gestion des horaires du personnel et le recrutement le cas échéant.
Au même titre que la responsable pédagogique, elle fait partie de l'équipe de direction et représente l'axe « Santé » au sein de cette équipe

b. Le Médecin coordinateur.

Cette fonction est pérennisée et intégrée dans la fonction du responsable « santé » depuis que le Dr Magnette a débuté ses nouvelles fonctions.
Cette coordination médicale continue a être assurée par le Dr. Catherine Magnette, conformément aux arrêtés de subventionnement.
Il est responsable du suivi médical des bénéficiaires, de la coordination des services médicaux et paramédicaux et de la supervision de la qualité des soins prodigués.
Il s'assure que la gestion du dossier médical de chaque bénéficiaire est assurée et coordonne les missions des médecins généralistes.
Il est garant de la reconnaissance du droit du patient (et/ou de ses représentants légaux) de pouvoir choisir librement ses médecins (généraliste et spécialistes).

c. Les référents

Le référent est une personne relai dans chaque service émanant du Service Santé

Le référent d'un service a un rôle de coordination, c'est-à-dire d'harmonisation du travail dans un contexte de recherche d'efficacité, sous l'impulsion des décisions prises par le responsable du service « Santé ».

De manière générale, les rôles du référent se définissent comme suit :

1. Fonction de transmission de l'information entre le responsable santé et les autres membres du service, dans les deux sens.

   Concernant l'actualité du bénéficiaire au sein de sa compétence
   - Questionnement quant à la santé (état de santé actuel, prévention, prévision d'examens…).
   - Questionnement quant à la rééducation, au matériel
   - Question administrative

   Concernant le fonctionnement interne du service
   - Organisation horaire
   - Organisation matérielle : matériel de rééducation, bureautique, locaux…
   - Travail de réflexion autour des difficultés et forces du service dans l'objectif de l'amélioration de la qualité des soins

   Concernant le fonctionnement du service au sein de l'institution en articulation avec les autres services paramédicaux
   - Travail de réflexion autour des difficultés et forces du service
   - Articulation des compétences entre services
   - Objectifs d'amélioration de la qualité des soins

   Concernant le fonctionnement du service au sein de l'institution en articulation avec les services éducatifs, administratifs, techniques

2. Relai pour le responsable du service santé

   Concernant les spécificités de la profession exercée au sein du service, en termes de :
   - compétences/limites
   - déontologie, éthique
   - cadre de travail au sein de l'INAMI

   Concernant la participation de leur service à des projets dans le domaine de la prévention (exemple : vaccination, manutention, hygiène des mains…).

3. Fonction de personne déléguée pour certaines tâches précises attribuées par le responsable santé

Référent(e) infirmier(ère) :

- Un(e) référent(e) du SRA pour la centralisation des informations concernant les bénéficiaires adultes, personne de référence pour la communication avec les familles, le médecin traitant et le responsable de service, au sujet des soins et de l'état de santé du résident.
- Un(e) référent(e) du SRJ pour la centralisation des informations concernant les bénéficiaires enfants, personne de référence pour la communication avec les familles, le médecin traitant et le responsable de service, au sujet des soins et de l'état de santé du résident
- Tout(es) deux sont gestionnaires des horaires effectifs :

* validation des échanges horaires réalisés entre membres du personnel ;

* couverture suffisante des nécessités du travail de soins (personnel malade, en formation…) ;
* collecte de désidératas de congé.

- Tout(es) deux sont gestionnaires des commandes de médicaments et de matériel de soins, selon les nécessités du service.
- Tout(es) deux sont gestionnaires de la planification hebdomadaire des soins au sein du service et des prestataires
- Tout(es) deux sont co-gestionnaires, avec le responsable de service, de l'organisation de réunion d'équipe mensuelle obligatoire
- Tout(es) deux sont gestionnaires de l'organisation du suivi médical des bénéficiaires, en collaboration avec les médecins généralistes traitants
- Personnes de référence et la mise en route collective de l'outil PEPS dans le service.

RMQ : Ils (elles) peuvent former et déléguer certains aspects de leur fonction à des collègues, de commun accord formalisé, en cas de nécessité (vacances par exemple), de manière à garantir le bon fonctionnement du service.

Référent kinésithérapeute

- Gestionnaire des démarches administratives avec l'INAMI pour le remboursement des soins prestés dans l'institution
- Personne de référence pour l'utilisation de l'outil informatique et la mise en route collective de l'outil PEPS dans le service.
- Gestionnaire de l'organisation de réunions de service à la demande du responsable santé

Référent ergothérapeute

- Personne de référence pour l'utilisation de l'outil informatique et la mise en route collective de l'outil PEPS dans le service.

Référent logopède

- Personne de référence pour l'utilisation de l'outil informatique et la mise en route collective de l'outil PEPS dans le service.

d. Service infirmier.

Le service infirmier est composé d'infirmier.e.s et d'aides-soignants.e.s salarié.e.s
Au 31.12.2018, on compte 4,00 E.T.P. d'aides-soignant.e.s et 7,03 E.T.P. d'infirmier.e.s soit un total de 11,03 E.T.P.

Pour rappel, les prestations de soins sont enregistrées via la Carte d'identité du bénéficiaire, facturées à l'INAMI via les mutuelles par la société « INFI-Service » selon une rémunération d'un montant de 5% de la facturation des prestations.

Les missions rencontrées sont les suivantes :

- Les prestations des différents actes infirmiers prescrits ou faisant partie de la liste des soins infirmiers.
- La mise à jour du dossier infirmier et du cahier médical reprenant les antécédents, le traitement et les observations

- La transmission des informations à l'équipe éducative, entres autres via des rencontres formalisées entre les référents infirmiers et les chefs éducateurs
- L'organisation du suivi médical du bénéficiaire sous la responsabilité du médecin traitant, la prise de rendez-vous médicaux et l'accompagnement des bénéficiaires lors d'urgences, visites médicales extérieures …
- La participation au projet individuel du bénéficiaire

e. Services paramédicaux.

- Logopédie :
  Le service est assuré par 1 logopède à 0,5 ETP.
  - Prises en charge individuelles
  - Prises en charge en groupe
  - Aide aux repas
  - Bilan de déglutition
  - Outils de communication : recherche, création, modification + suivi sur espaces de vie
- Ergothérapie
  Le service est assuré par 2 ergothérapeutes 4/5 ETP soit 1,6 ETP.
  - 9 activités de groupe / semaine : Act. sensorielles ; artisanat; sandwichs; hippothérapie; activités jeux.
  - Accompagnement aux repas de midi (4 x semaine à la demande)
  - Thérapies individuelles : Une moyenne de 80/mois + stagiaires
  - Démarches d'aides fonctionnelles (techniciens, AViQ, admin…)
- Kinésithérapie **:**
  Le service est assuré par 5 kinésithérapeutes soit 3 ETP
  - On dénombre en 2018 :2906 thérapies facturées à l'INAMI pour le SRA et 2057 pour le SRJ.
  - Démarches d'aides fonctionnelles (AViQ, techniciens orthopédistes, admin., familles…)
  - Activités de groupe : hippothérapie, séjour ski à Samoëns. Piscine…

f. Dentisterie.

Un service de dentisterie est assuré, à la demande des familles et/ou des représentants légaux, par une dentiste indépendante (Mme F. Warnier) qui preste deux journées en moyenne par mois au sein même de l'infrastructure dans un local spécifiquement équipé.
Elle est assistée d'une éducatrice pour la manipulation des ustensiles et la quiétude des bénéficiaires.

B. Hospitalisations

Durant l'année 2018, on a recensé :

SRJ : 11 hospitalisations de minimum 1 nuit
4 Via les urgences, 6 en pédiatrie, 1 en S.I. pédiatrie

SRA : 11 hospitalisations de minimum 1 nuit
6 en urologie, 3 en pneumologie, 1 en chirurgie neurologique, 1 en réanimation médecine.

Les envois aux services d'urgence s'établissent comme suit :

SRJ : 11 URGENCES dont 4 suivies d'hospitalisation

SRA : 8 URGENCES

C. Accompagnements vers des structures médicales extérieures

L'accompagnement des bénéficiaires lors de consultations médicales extérieures par le personnel de soins et/ou éducatif permet un suivi plus rapproché, une communication plus rapide et un moyen préventif d'éviter l'hospitalisation.

De plus en plus nombreuses, elles déforcent les équipes de terrain et augmentent les frais de déplacement pris en charge par l'institution.

a) S.R.J : 72 consultations

Disciplines rencontrées	Nombre	Pourcentage
Neurologie (neuropédiatrie, sommeil, pompe)	7	9,8
Remplissage Pompe à Baclofen	5	6,9
Gastroentérologie	10	13,9
Orthopédie	8	11,1
Anesthésiologie	5	6,9
Radiologie	9	12,5
O.R.L.	6	8,3
Dentisterie	5	6,9
Pneumologie et allergologie	3	4,2
Ophtalmologie	3	4,2
Autres (Cardio., Derma.. Néphro., Endocrino…)	11	15,3
	72	100

b) S.R.J : Localisation des 72 consultations extérieures :

Localisation du service extérieur	Nombre	Pourcentage
Huy et environs	34	47,2
Liège – Clinique de l'Espérance	11	15,3
Liège – Hôpital de la Citadelle	18	25
Liège - CHU, St. Joseph, Hermalle/argenton))	4	5,6
Bruxelles- Saint Luc)	1	1,4
Namur (Andenne)	1	1,4
Liège-CHU Sart Tilman	2	2,7
Liège Saint-Vincent	1	1,4
	72	100

c) S.R.A : 117 consultations :

Disciplines rencontrées	Nombre	Pourcentage
Examens Radiologie (radio, scan, scint, écho…)	11	9,4
Remplissage pompe à Baclofen	17	14,5
Orthopédie	8	6,8
Gastroentérologie	11	9,4
Urologie	5	4,3
Ophtalmologie	10	8,6
Pneumologie-allergologie-sommeil	6	5,1
Dentisterie	12	10,3
Neurologie	9	7,7
Anesthésie	7	6
Autres (Cardio., Derma, plaies)	21	17,9
	117	100

d) S.R.A. : Localisation des 117 consultations :

Localisation du service extérieur	Nombre	Pourcentage
Huy et environs	69	59
Liège – Hôpital de la Citadelle	23	19,7
Liège - CHU, N.D.	1	0,9
Bruxelles	3	2,5
Nandrin - Fraiture	3	2,5
Mont-Falise	13	11,1
Neupré	4	3,4
Namur –CHR	1	0,9
	117	100

5. Bilan concernant l'emploi

A. Cadastres de l'emploi par service

- **MAH 320 – S.R.J.**

Répart. Pers. Ed.	
Cat I	75,58 %
Cat II	24,41 %
Anc. Pond.	15,18 ans
H. Formation	725,27
Total H. Rém.	86.314,70

	Détail		Personnel	Prest. Ext.	Totaux
Pers. divers	Médecins	Méd. Gén.	0,0449	0,2348	
		Tot. Pers. div.	**0,0449**	**0,2348**	**0,2796**
Pers. Educatif	A.S.	A.S.	1,0000	0,0000	
	Ed. Cat I	Chef. Educ.	1,7332	0,0000	
		Educ. 1	4,5378	0,0000	
		Ed. 2a	12,6960	0,0000	
		S/total	18,9670	0,0000	
	Ed. Cat 2	Educ. 2b	0,8369	0,0000	
		Educ. 3	2,955	0,0000	
		Aide Soig.	2,2934	0,0000	
		S/total	6,1257	0,0000	
	Paramédical	Gr. K,L,E	2,7951	0,0000	
		Inf. Brev.	23,0551	0,0000	
		InF. Grad.	1,3924	0,0000	
		S/total	7,2426	0,0000	
	Psych.	Lic. Psycho	0,7703	0,0000	
		Tot. Pers. Educ.	**34,1056**	**0,0000**	**34,1056**
Pers non Educatif	Administratif	Compt. Cl1	0,4734	0,2870	
		Compt Cl2	0,0867	0,0000	
		Econom. A2	0,6760	0,0000	
		Lic. Eco.	0,3988	0,0000	
		Rédact.	0,4124	0,1978	
		S/total	2,0472	0,4847	
	Direction	Dir. Cl1 (+60)	0,3988	0,0000	
		S/dir. Cl1	0,1170	0,0000	
		Stotal	0,5157	0,0000	
	Ouvriers	Ouv. Cat1	2,2197	0,0000	
		Ouv. Cat2	0,4935	0,0000	
		Ouv. Cat3	1,0894	0,0000	
		Ouv. Cat3	1,7615	0,0000	
		S/total	5,5642	0,0000	
		Tot. Pers. Non. Ed.	**8,1271**	**0,4847**	**8,6119**
TOTAUX			**42,2776**	**0,7195**	**42,9971**

- **MAH 321 – S.R.A.**

Répart. Pers. Ed.	
Cat I	81,14 %
Cat II	18,86 %
Anc. Pond.	15,21 ans
Formation	693 H
Total H. Rém.	79.870,30

	Détail		**Personnel**	**Prest. Ext.**	**Totaux**
Pers. divers	Médecins	Méd. Gén.	0,0449	0,1995	
		Tot. Pers. div.	**0,0449**	**0,1995**	**0,2444**
Pers. Educatif	Ed. Cat I	Chef. Educ.	2,5789	0,0000	
		Educ. 1	7,5448	0,0000	
		Ed. 2a	7,4047	0,0000	
		S/total	17,5284	0,0000	
	Ed. Cat 2	Educ. 2b	1,7050	0,0000	
		Educ. 3	0,7780	0,0000	
		Aide Soig.	1,5940	0,0000	
		S/total	4,0769	0,0000	
	Paramédical	Gr. K,L,E	2,5456	0,0000	
		Inf. Brev.	2,3115	0,0000	
		InF. Grad.	1,3970	0,0000	
		Lic. K/E/L	0,2495	0,0000	
		S/total	6,5035	0,0000	
	Psych.	Lic. Psycho	0,7703	0,0000	
		Tot. Pers. Educ.	**28,8792**	**0,0000**	**28,8792**
Pers non Educatif	A.S.	A.S.	0,9851	0,0000	
	Administratif	Compt. Cl1	0 2228	0,2583	
		Compt Cl2	0,0802	0,0000	
		Econom. A2	0,3181	0,0000	
		Lic. Eco.	0,5979	0,0000	
		Rédact.	0,3806	0,1780	
		S/total	1,5996	0,4363	
	Direction	Dir. Cl1 (+60)	0,5480	0,0000	
		S/dir. Cl1	0,1754	0,0000	
		S/Total	0,7234	0,0000	
	Ouvriers	Ouv. Cat1	0,6428	0,0000	
		Ouv. Cat2	2,9129	0,0000	
		Ouv. Cat3	0,7249	0,0000	
		Ouv. Cat3	0,7610	0,0000	
		S/total	5,0416	0,0000	
		Tot. Pers. Non. Ed.	**8,3497**	**0,4363**	**8,7860**
TOTAUX			**37,1906**	**0,7190**	**37,9096**

- **MAH 357 – S.A.J.A.**

Répart. Pers. Ed.					**Détail**		**Personnel**	**Prest. Ext.**	**Totaux**
Cat I	100 %		Pers. Educatif	Ed. Cat I	Educ. 1		0,3962	0,0000	
Cat II					Ed. 2a		1,0955	0,0000	
					S/total		1,4917	0,0000	
Anc. Pond.	11,42 Ans			Paramédical	InF. Grad.		0,4522	0,0000	
					Tot. Pers. Educ.		**1,9439**	**0,0000**	**1,9439**
Formation	55,82 H		Pers non Educatif	Administratif	Compt. Cl1		0,0000	0,0287	
Total H. Rém.	5.850 H				Rédact.		0,0000	0,0198	
					S/total		0,0000	0,0485	
				Direction	Dir. Cl1 (+60)		0,0499	0,0000	
				Ouvriers	Ouv. Cat3		0,9553	0,0000	
					Tot. Pers. Non. Ed.		**1,0052**	**0,0485**	**1,0537**
			TOTAUX				**2,9491**	**0,0485**	**2,9976**

B. Statistiques - Emploi

- **Nombre d'heures rémunérées ou assimilées**

SRA	79.870,30 heures
SRJ	86.314,70 heures
SAJA	5.850,00 heures
TOTAL	**172.035,00 heures**

- **Nombre d'heures de salaire mensuel garanti (S.M.G.)**

Total du S.M.G	**8.237 heures**	**4,78 %**

- **Heures inconfortables :**

Nuits Lu→ Sa = + 35 %	11.876 heures
Samedi = + 26 %	9.314 heures
Dimanche et J.F. = + 56 %	13.820 heures
TOTAL	**35.010 heures**

Montant sursalaire	261.722 €	100 %
Montant AViQ	195.482 €	74,7 %
Différence	**66.240 €**	**25,3 %**

C. Aides à l'emploi

- Les accords A.P.E. comptent 11 points :
  - 7 points pour du personnel éducatif (NM 07850 - Plan Marshall)
    Au 31.12.2018, ces points sont attribués à 6 travailleurs
  - 4 points pour du personnel ouvrier (NM 18086)
    Au 31.12.2018, ces points sont attribués à 2 travailleurs
- 4 ETP disposent d'un contrat Maribel et sont attribués à 6 travailleurs
- 0,5 ETP dispose d'un contrat dit « Taminiaux »
- 1,00 ETP dispose d'un contrat C.P.E. (Convention Premier Emploi) depuis le 1.1.2018

D. Formations

En 2018, différentes formations ont été réalisées :

- Sur site (en lien avec l'appel à formations Pôle 2 de l'AViQ):
  - Élaboration du Projet institutionnel :
    Formation confiée à GENEA MH – Maryse Hendrix
    Cette formation a permis à un grand nombre d'intervenants de réfléchir sur 4 axes : Hébergement - Soins - Activités - Partenariats
    De ces réflexions, a déjà pu se dégager le concept de « Missions, vision et valeurs » des services de l'A.S.B.L. Le Château Vert.
    Par la suite, ces axes se retrouveront dans le projet institutionnel.
  - S.R.J. : Alimentation (déglutition et textures) et partenariat avec la famille :
    Formation confiée à l'AP3 – Mmes Jocelyne Burnotte et Chantal Dangoisse
    Le volet « alimentation », par des exercices très concrets, a permis aux intervenants des apprentissages dans les manières de se positionner et de positionner le bénéficiaire, d'utiliser du matériel adéquat, de collaborer entre intervenants en fonction des spécificités de chacun (éducateurs, paramédicaux…) afin d'aider à une bonne déglutition.
    Le volet « famille » a appris aux différents intervenants à travailler leur savoir-être et leur communication adéquate envers les familles (prise de recul, réflexions sur la manière d'aborder les familles, mise en lumière et compréhension des difficultés vécues par les familles…).
  - S.R.A. et S.A.J.A. : La cérébrolésion :
    Formation confiée au Centre de Ressources Lésion cérébrale et aux services du « Ressort » - Dr. Willemart, Mme Vinciane Leclerc, Messieurs Dominique Sprumont et Olivier D'Arripe débutera en 2019.
  - Personnel d'entretien : Formation aux produits d'entretien naturels.
- Participation à des colloques :
  - Colloque International du CRLC : Cérébrolésion et participation sociale - 03/2018
    Inscription de 10 professionnels en majorité issus du S.R.A ou du S.A.J.A.
  - Salon « Autonomies » et « Envie d'Amour » Palais des Expositions Namur - 04/2018
    Participation active : Présentation de la Charte V.A.R.S. (Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) du S.R.A. et du S.A.J.A.
  - Journée d'étude « Pas à pas vers la famille (im)mobilisée : Ligne droite ou vertige ou risque de s'y perdre ? » organisée par le S.I.E.F. – 10/2018

Inscription de l'assistante sociale du S.R.J. et de 3 éducateurs du S.R.J. (un issu de chaque groupe de vie)

- Différents colloques « Handicaps et Sexualité » - 07,08 et 12/2018
  Inscription de la psychologue et de l'assistante sociale S.R.J.

- Formations qualifiantes (promotion sociale) :
  - En juin 2018, une aide-soignante a terminé sa formation d'infirmière brevetée.
  - En février 2018, une éducatrice A2 a terminé sa formation d'éducatrice A1 (dépôt du TFE).
  - En septembre 2018, une éducatrice A2 a débuté sa formation d'éducatrice A1 et un éducateur A3 a débuté sa formation éducateur A1.

- Formations « cadre du secteur non-marchand » :
  - En janvier 2018, 3 chefs éducateurs ont entamé leur formation de cadre à l'IPEPS.
  - En septembre 2018, la responsable pédagogique a entamé sa formation de cadre du non-marchand auprès de l'UNIPSO.

- Formations individuelles :
  - Personnel administratif :
    - Excel, création d'horaires de travail, logiciel secrétariat social…
  - Personnel technique :
    - BA4 et conseiller en prévention
  - Personnel éducatif et de soins
    - Alimentation entérale, Bobath, communication en équipe, approche de la famille, soins palliatifs, handicap et sexualité…

- De manière quantitative :
  - Durant l'année 2018, 8 membres du personnel (1 Assistante sociale + 3 Chef éducateurs + 1 responsable pédagogique + 2 éducateurs + 1 infirmière) ont bénéficié de **congés éducation pour un total de 702,6 heures.**
  - **771,5 heures ont été octroyées pour d'autres formations** :
    - 421,5 : Formations internes
    - 331 : Formations individuelles
    - 119 : Participation à des colloques ou congrès

6. Bilan concernant l'INFRASTRUCTURE et la LOGISTIQUE

En attendant la mise en route future des projets de construction de 6 unités de vie pour 36 personnes en S.R.A., tel que présentés dans notre rapport de l'an dernier et pour lesquels nous sommes toujours en quête des financements nécessaires, nous avons mis l'accent, en 2018, sur la consolidation et le renforcement de nos infrastructures existantes.

Parmi les différents chantiers en cours ou déjà terminés, on peut notamment citer :

- La désignation et l'entrée en fonction d'un nouveau responsable SIPPT et conseiller en prévention.
- La remise à niveau des installations de BT (basse tension), y inclus notamment les différents plans et schémas, le remplacement si nécessaire des différents éclairages, câbles internes ou externes, interrupteurs et coffrets, à la suite de quoi nous avons bénéficié en 2018 de la levée des remarques Vinçotte.
  Pour information complémentaire, celles du rapport de premier contrôle seront finalisées courant du 1er semestre 2019.
- La poursuite des entretiens déjà à jour des installations de secours et de sécurité.
- La remise à niveau des installations des deux ascenseurs :
  - Le remplacement des deux variateurs de fréquence, touchés par la foudre, a été effectué en 2018.
  - La modernisation des installations sera terminée courant 1er semestre 2019.
- L'investissement de mitigeurs pour tous les locaux qui permettent d'éviter à nos résidents des brûlures occasionnelles, avec de l'eau trop chaude. Ces équipements seront installés en 2019.
- La remise à niveau des installations de chauffage et des tuyauteries.
- La préparation du changement de cabine haute tension, pour laquelle nous venons de recevoir les permis nécessaires et la préparation du changement de TGBT (tableau général basse tension) ainsi que des câbles alimentant les différents tableaux de distribution électrique : l'ensemble de ces travaux sera réalisé courant 2019.

Les budgets consentis en 2018 à ces différents chantiers dépassent les 60 keuros et les projets à finaliser l'an prochain (ascenseurs, cabine HT et installation BT) représentent un effort de l'ordre de 300 keuros pour lesquels nous allons demander le soutien des institutions bancaires avec la garantie de la Ville de Huy.

7. Aspects comptables : Bilan 2018 – Compte des résultats 2018 et Budget 2019.

De manière générale, nous pouvons affirmer que l'année 2018 constitue une année de référence.
Les résultats obtenus confortent les choix de gestion en termes de quantification du personnel (Dépenses) et de subventionnement (Recettes) en vue de maintenir un équilibre financier en adéquation avec le projet institutionnel.

A. Bilan 2018 (en euros)

	12/2016	*12/2017*	*12/2018*		*12/2016*	*12/2017*	*12/2018*
immobilisés	1.045.937	1.052.257	971.391	résultats	-531.995	-486.108	-409.706
créances LT	73.012	65.622	57.940	subsides et dettes > 1 an	802.389	729.863	670.698
				provisions	14.683	0	0
IMMOS ET CREANCES LT	**1.118.948**	**1.117.879**	**1.029.330**	**CAPITAUX PERMANENTS**	**285.077**	**243.756**	**260.992**
				dettes échéant dans l'année	17.122	15.331	7.683
stocks/créances hors Aviq	252.056	288.913	317.309	dettes commerciales	135.702	149.547	188.149
créances aw iph	43.415	16.389	251.114	dettes fisc.soc.salariales	803.029	688.870	917.218
ACTIF CIRCULANT (CT)	**295.472**	**305.302**	**568.423**	**DETTES < 1an HORS Aviq**	**955.853**	**853.748**	**1.113.049**
VALEURS DISPONIBLES	**1.024.819**	**965.601**	**1.023.504**	**DETTES < 1an Aviq**	**1.198.309**	**1.291.278**	**1.247.217**
TOTAL ACTIF	**2.439.239**	**2.388.782**	**2.621.258**	**TOTAL PASSIF**	**2.439.239**	**2.388.782**	**2.621.258**

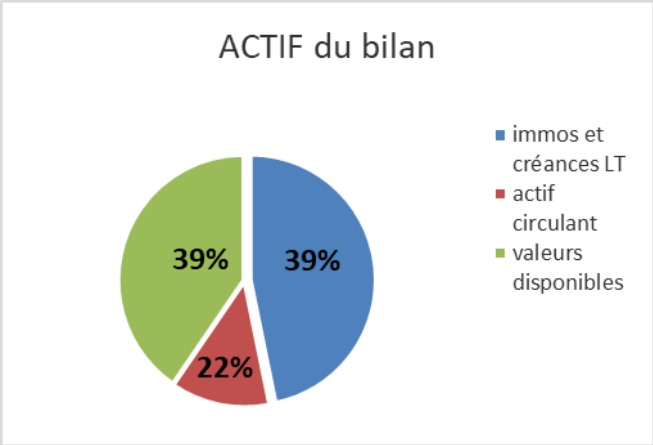

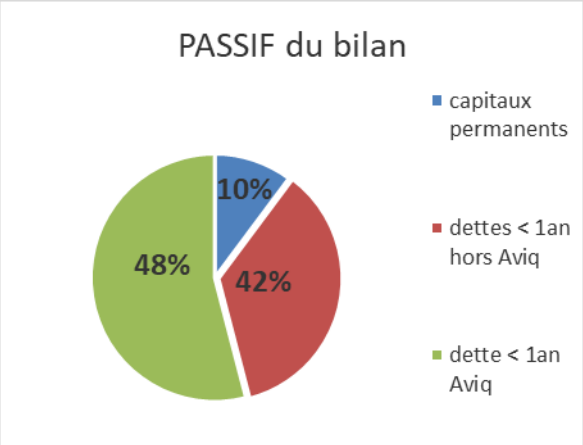

Notre structure de bilan pâtit d'une insuffisance de nos capitaux permanents (10% de nos ressources) pour financer nos actifs long terme (39% de nos avoirs).

Les mesures prises, et actuellement en cours, ciblent :

- Une amélioration de nos rentrées propres nettes.
- Un étalement des remboursements de nos dettes à court terme.

Ces deux mesures devront nous permettre de fonctionner avec une structure financière plus équilibrée et construire, dans les années à venir, de nouveaux projets de développement au bénéfice des bénéficiaires et la réponse à leurs besoins en évolution.

Le total des actifs de 2.621 keuros se décompose au 31/12/2018 :

- Pour 39% : en immobilisés nets et créances à plus d'un an de 1.029 keuros, essentiellement représentés par les terrains, constructions et matériel en immobilisés pour 971 keuros et par les créances à plus d'un an sur le Crac de 58 keuros (Centre Régional d'Aide aux Communes).
- Pour 22% : en stocks et créances à un an au plus d'un total de 568 keuros, essentiellement représentés par une créance exceptionnelle sur l' A.Vi.Q. (234 keuros), les créances sur les résidents (95 keuros) et sur les mutuelles (55 keuros), le solde se répartissant entre les créances à un an au plus sur la Loterie Nationale (26 keuros), le Fonds Mirabel (21 keuros), les Communes (30 keuros), les Écoles (15 keuros), le Crac (8 keuros), les stocks divers(27 keuros) et les charges à reporter (40 keuros)
- Pour 39% : en disponible bancaire d'un total de 1.023 keuros.

De son côté, le total du passif de 2.621 keuros se décompose au 31/12/2018 :

- Pour 10% : en capitaux permanents de 261 keuros, dont 410 keuros de résultats négatifs cumulés YTD, 613 keuros de subsides en capital non encore amortis et 58 keuros de dettes à plus d'un an envers le Crac (Centre Régional d'Aide aux Communes)
- Pour 42% : en dettes hors A.Vi.Q., à un an au plus, d'un total de 1.113 keuros, dont 561 keuros de provision pour pécules de vacances, 356 keuros d'autres dettes sociales ou fiscales (aucune n'étant échue), 149 keuros de dettes fournisseurs, 31 keuros de dettes envers les Communes, 8 keuros échéant dans l'année envers le Crac, et 8 keuros de dettes diverses.
- Pour 48% : en dettes envers l' A.Vi.Q. de 1.247 keuros, dont 411 keuros de dettes courantes et 836 keuros de dettes remboursables après contrôle d'audit de l' A.Vi.Q. concernant les exercices 2015 à 2018.

De façon globale, au 31/12/2018, on retient que :

- Les capitaux permanents de 261 keuros (soit les résultats reportés, les subsides en capital non amortis et les dettes à plus d'un an) sont inférieurs de 768 keuros aux emplois long terme (soit les immobilisations nettes et les créances à plus d'un an) qui totalisent 1.029 keuros.
- Ce manque de financement structurel est en partie assuré par les dettes à un an au plus hors A.Vi.Q. de 1.113 keuros, qui sont supérieures de 545 keuros aux actifs circulants à financer (soit les stocks et les créances à un an au plus) qui représentent 568 keuros.
- Le solde du financement des activités de 223 keuros est assuré par l'endettement de notre institution envers l' A.Vi.Q. à hauteur de 1.247 keuros, en couverture desquels nous disposons à la clôture d'un disponible bancaire de 1.024 keuros

Par rapport à 2017, on retient essentiellement les évolutions suivantes sur 2018 :

- *Immobilisés et créances à plus d'un an*
  Les investissements en immobilisés de 61 keuros et les amortissements sur l'exercice de 142 keuros génèrent une baisse nette des immobilisés de 81 keuros sur l'exercice. Les investissements en 2018 ont surtout concerné le matériel roulant (37 keuros) et accessoirement le matériel d'équipement général (6 keuros), informatique (8 keuros) et médical/paramédical (8 keuros).

Compte tenu de la diminution de 8 keuros des créances à plus d'un an sur le Crac (amortissement tranche annuelle), la diminution des actifs long terme s'élève ainsi à 89 keuros sur l'année.

- *Actif circulant*
  L'actif circulant (CT) de 568 keuros est en forte augmentation de 263 keuros, avec essentiellement 234 keuros de créances sur l' A.Vi.Q. qui n'a pas pu honorer avant fin de l'exercice les versements qu'elle devait à notre institution (ce qui a été régularisé début de l'exercice suivant).

- *Capitaux permanents*
  Le résultat de l'exercice de 76 keuros, la baisse de la valeur nette des subsides en capital de 51 keuros et la diminution des dettes à plus d'un an de 8 keuros sont les composantes essentielles de la hausse des capitaux permanents de l'Institution de 17 keuros, puisque ceux-ci s'élèvent à 261 keuros fin 2018 vs 244 keuros fin 2017.

- *Dettes à un an au plus hors A.Vi.Q.*
  La hausse de 259 keuros des dettes à un an au plus hors A.Vi.Q. tient essentiellement à la hausse vs 2017 de 228 keuros des dettes sociales et salariales, elle-même liée au décalage de quelques jours des paiements de précompte professionnel et d'ONSS effectués en décembre l'exercice précédent et en janvier cette année. Hormis ces optimisations de trésorerie, on peut encore retenir entre autres la hausse de la provision pour pécule de vacances pour 40 keuros et une nouvelle tranche de 34 keuros d'ONSS Van den Brande qui nous permet un financement complémentaire dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le non-marchand sur base de la masse salariale de 2016 et jusque début 2019.

- *Dettes à un an au plus envers l'A.Vi.Q.*
  Les dettes à un an au plus envers l' A.Vi.Q. de 1.247 keuros sont en diminution de 42 keuros par rapport à l'exercice précédent. Cette dette comprend :
    - 411 keuros de dettes essentiellement liées aux parts contributives à restituer à l'A.Vi.Q., déduction faite des subventions journalières si elles n'ont pas encore été encaissées, avec 207 keuros enregistrés sur 2018 et le solde dans les exercices antérieurs.
    - 836 keuros de dettes enregistrées sur base des montants estimés devoir être restitués, sur base des arrêtés en vigueur, lors des futurs audits de l'Aviq de nos exercices 2018 (13 keuros), 2017 (47 keuros), 2016 (390 keuros) et 2015 (386 keuros).

  Pour mémoire, les dettes estimées sur l'exercice 2014, initialement comptabilisées pour 57 keuros, ont été remboursées à l'A.Vi.Q. en 2018.

B. Compte d'exploitation 2018 (en euros)

Le résultat de cet exercice 2018 se caractérise par :

- Une hausse substantielle de nos rentrées propres nettes hors subventions (76 keuros vs 46 keuros en 2017)
- Une optimalisation de l'utilisation des subsides reçus ou à recevoir.

Ces deux aspects ciblent à la fois la stratégie financière déjà évoquée dans la présentation du bilan (structure de financement de nos actifs long terme) et le bien-être de nos résidents via les subsides disponibles et les projets de développement à construire.

	RESULTAT 2018 (en euros)		TOTAL	forfaits annuels	frais personnalisables SRA/Saja	frais personnalisables SRJ	frais médecins subsidiés	ressources propres
740	subventions Aviq SRA	total Aviq 5,126 k euros	1.808.069	1.808.069				
740	subventions Aviq SRA - CN		96.690	96.690				
740	subventions Aviq SRA - SFJ		139.008		139.008			
740	subventions Aviq SRJ		1.956.390	1.956.390				
740	subventions Aviq SRJ - CN		190.431	190.431				
745	subventions Aviq SRJ - PC		197.078	88.917		108.161		
740	subventions Aviq Saja		159.108	159.108				
745	subventions Aviq Saja - PC		25.721		25.721			
740	subv Aviq ancienneté pécuniaire		236.828	236.828				
740	subv Aviq heures inconfortables		195.482	195.482				
740	subv Aviq autres (ANM, Taminiaux, trspt …)		108.015	108.015				
740	subv Aviq médecins		13.531				13.531	
740	subsides Aviq non alloués		-12.862	-12.626	-236			
740	facturation Inami		561.782	561.782				
740	Financements Maribel, points APE et Activa		298.726	298.726				
740	refacturations Ecoles, football, …		30.789	30.789				
744	refacturation frais personnalisables		161.379		92.045	69.334		
740	Loterie Nationale		33.855					33.855
743	Autres dons et sponsors		85.104					85.104
75	produits financiers		62.352	53.469				8.883
	Total ressources exercice	(a)	**6.347.477**	**5.772.070**	**256.538**	**177.496**	**13.531**	**127.842**
60	achats et approvisionnements		207.220		115.051	92.169		
61	biens et services divers : énergies		126.786	126.786				
61	biens et services divers : entretien batiment et matériel		174.206	174.206				
61	biens et services divers : assurances (hors véhic.)		8.697	8.697				
61	biens et services divers : autres		293.338	195.662	53.102	31.043	13.531	
62	service éducateurs	total masse salariale : 5,155 keuros	2.957.303	2.957.303				
62	service paramedical		318.781	318.781				
62	service infirmier (de jour)		504.129	504.129				
62	service psychosocial		180.575	180.575				
62	service direction / ss-direction		333.070	333.070				
62	service administratif et financier		146.806	146.806				
62	service logistique		426.189	426.189				
62	étudiants		32.939	32.939				
62	Charges salariales par service		4.899.791	4.899.791				
62	Autres charges sociales (ass-loi, OT …)		255.042	214.807				40.235
62	Total masse salariale		5.154.834	5.114.598				40.235
63	amortissements et rdv sur actifs		141.547	141.547				
64	autres charges et frais cpte résidents		167.462		88.386	54.284		24.793
65	charges financières		623					623
	Total charges exercice	(b)	**6.274.711**	**5.761.495**	**256.538**	**177.496**	**13.531**	**65.651**
76/66	**résultat exceptionnel**	(c)	**3.636**	**-10.575**	**0**	**0**	**0**	**14.211**
	résultat net exercice	(a)-(b)+©	**76.402**	**0**	**0**	**0**	**0**	**76.402**

Le résultat de 76 keuros, en forte augmentation par rapport à 2017, est le reflet de la hausse des recettes et marges nettes enregistrées sous forme de dons, d'activités spécifiques et/ou de legs, pour lesquels nous remercions à la fois les donateurs, les membres du personnel pour leur implication et la Loterie Nationale qui nous soutient depuis de nombreuses années.

Le fonctionnement général de nos services, tels financés par les subventions annuelles de l'Aviq, les différentes aides à l'emploi et l'Inami, a nécessité le déploiement de moyens à concurrence de 5,761 keuros, dont 5,115 keuros dédiés à la masse salariale.

- Celle-ci, en augmentation de plus de 4% par rapport à 2017, traduit la volonté déjà exprimée de renforcer les équipes d'encadrement des bénéficiaires (essentiellement éducatives et de soins).

- La hausse de la masse salariale pour un meilleur encadrement et les budgets importants consentis pour la remise à niveau de nos installations électriques sont les principales sources de hausse de nos charges annuelles de fonctionnement qui, en final, conduisent à l'utilisation presque totale des subsides disponibles pour 2018, puisque la dette estimée des subsides à restituer sur l'exercice se limite à 13 keuros.
- Le cash-flow de l'exercice de 157 keuros, en augmentation de 55 keuros vs 2017, se résume comme suit :

(en keuros)	2018	2017
Résultat net	76	46
Amort. Immob.	142	133
amort. Subsides en cap.	-61	-62
dot/repr. Provisions	0	-15
Cash-flow estimé	**157**	**102**

- La trésorerie (entendue comme la différence entre nos avoirs bancaires et nos dettes financières court terme et nos dettes Aviq estimées et non courantes) se résume comme suit :

(en keuros)	2018	2017
Avoirs bancaires	1.024	966
Dettes Financières C.T.	-8	-15
Dettes A.Vi.Q. non courantes	-836	-913
Trésorerie nette	**180**	**38**

Notre trésorerie nette, même si encore trop faible face aux enjeux de développement futurs et face aux différents pics mensuels, est passée de 38 keuros au 31/12/2017 à 180 keuros au 31/12/2018.

- Cette augmentation de 142 keuros peut se résumer comme suit :

(en keuros)	2018	2017
CXash Flow exercice	157	102
Financement du Besoin en Fond de Roulement	36	-21
Investissements	-61	-139
Remb. crédits	0	-8
Nv. Subs. en cap.	10	5
Evolution de la trésorerie	**142**	**-61**

Néanmoins, cette trésorerie ne nous permettra pas de rembourser l'ensemble des dettes Aviq, soit les dettes courantes et les dettes estimées.

C. Budget 2019 (en euros)

Le budget est construit sur base de 3 démarches, suivant les cas :

- Application des tarifs et règlements de l'A.Vi.Q. : pour tout ce qui concerne les subsides forfaitaires.
- Estimation rigoureuse en interne : pour tout ce qui concerne les anciennetés pécuniaires ainsi que la masse salariale (voir supra.)
- Estimation basée sur l'historique et les hypothèses retenues pour les autres recettes ou dépenses.

- Les estimations de la masse salariale attendue sont construites comme suit :
  - Détermination mensualisée du cadre en ETP attendu par service ;
  - Collecte des barèmes à appliquer individuellement, en fonction de la fonction, de l'ancienneté fictive à appliquer et du mois-anniversaire propre à chaque membre du personnel
  - Calcul individuel des coûts, bruts et nets mensuels et annuels, avec charges patronales fixées en fonction des contrats envisagés.
  - Calcul ensuite des "autres charges salariales" telles que cotisations old timer, assurances-loi, médecine du travail, pécules de vacances ouvriers et provisions pour pécules de vacances.

- Les estimations de l'ancienneté moyenne, et, de là, du complément attendu de subsides pour ancienneté pécuniaire, sont construites comme suit :
  - Estimation, individuellement et au total, des heures à prester mensuellement et sur l'année, sur base de la composition du personnel telle que retenue pour le calcul de la masse salariale.
  - Allocation de chaque membre du personnel à un service (SRA, SRJ et Saja).
  - Collecte individuelle des anciennetés réelles et fictives de l'année précédente et de l'année budgétée.
  - Détermination individuelle des natures de contrat (ordinaire, OT, APE, CPE …), suivie de la détermination des old timer "entrants" en fonction des "sortants".
  - Limitation des anciennetés, en fonction des critères retenus par l'A.Vi.Q.
  - Calcul des anciennetés en fonction des règles de l'A.Vi.Q. et des limites propres à certaines catégories de contrat.
  - L'ancienneté moyenne d'un service est diminuée de 0,5 an pour tenir compte des différentes dates anniversaire de l'ancienneté de chaque membre du personnel.

- Les estimations des autres dépenses sont construites comme l'extrapolation :
  - Du réalisé de l'année précédente (budget -2)
  - Du réalisé des 3 premiers trimestres de l'année en cours (budget -1)

	RESULTAT BUDGET 2019 (en euros)		2019 B		2018 R	2019 B/2018 R
740	subventions Aviq SRA		1.834.936		1.808.069	26.868
740	subventions Aviq SRA - CN		127.920		96.690	31.230
740	subventions Aviq SRA - SFJ		138.000		139.008	-1.008
740	subventions Aviq SRJ		1.985.590		1.956.390	29.200
740	subventions Aviq SRJ - CN		166.542		190.431	-23.889
745	subventions Aviq SRJ - PC	5.181.253	195.000	5.126.352	197.078	-2.078
740	subventions Aviq Saja		171.509		159.108	12.401
745	subventions Aviq Saja - PC		23.000		25.721	-2.721
740	subv Aviq ancienneté pécuniaire		240.576		236.828	3.748
740	subv Aviq heures inconfortables		195.481		195.482	-1
740	subv Aviq autres (ANM, Taminiaux, trspt …)		88.964		108.015	-19.051
740	subv Aviq médecins		13.734		13.531	203
740	subsides Aviq non alloués		-4.451		-12.862	8.411
740	facturation Inami		555.000		561.782	-6.782
740	Financements Maribel, points APE, Activa et CPE		339.338		298.726	40.613
740	refacturations Ecoles, football		27.139		30.789	-3.650
744	refacturation frais personnalisables		160.000		161.379	-1.379
740	Loterie Nationale		25.000		33.855	-8.855
743	Autres dons et sponsors		34.000		85.104	-51.104
75	produits financiers		59.483		62.352	-2.869
	Total ressources exercice		**6.376.762**		**6.347.477**	**29.285**
60	achats et approvisionnements		229.912		207.220	22.692
61	biens et services divers : énergies		139.425		126.786	12.640
61	biens et services divers : entretien batiment et matériel		116.976		174.206	-57.230
61	biens et services divers : assurances (hors véhic.)		10.776		8.697	2.079
61	biens et services divers : autres		286.624		293.338	-6.714
62	service éducateurs		3.016.109		2.957.303	58.807
62	service paramedicaux		328.867		318.781	10.086
62	soins infirmiers et aides-soignants		528.236		504.129	24.107
62	service psychosociaux		201.705		180.575	21.130
62	service direction / ss-direction		282.950		333.070	-50.120
62	service administratif et financier		127.179		146.806	-19.628
62	service logistique		437.538		426.189	11.349
62	étudiants		38.500		32.939	5.561
62	Charges salariales par service		4.961.083		4.899.791	61.292
62	Autres charges sociales (ass-loi, OT …)		274.285		255.042	19.243
62	Total masse salariale	5.235.368	5.235.368	5.154.834	5.154.834	80.535
63	amortissements et rdv sur actifs		166.000		141.547	24.454
64	autres charges et frais cpte résidents		137.133		167.462	-30.329
65	charges financières		492		623	-131
	Total charges exercice		**6.322.706**		**6.274.711**	**47.995**
76/66	**résultat exceptionnel**		**0**		**3.636**	**-3.636**
	résultat net exercice		**54.055**		**76.402**	**-22.347**

Légende : B = Budget R=Réalisé

En conclusion, le budget est axé essentiellement sur :

- Une population stable des bénéficiaires, hormis les conventions nominatives en légère augmentation
- La consolidation de l'organisation des équipes d'encadrement (éducatives, soins, paramédical et psychosocial) essentiellement basées sur la structure déjà en place fin 2018
- Le remaniement des fonctions de back office (comité de direction et administration).

Ceci se traduit par un résultat de 54 keuros attendu en 2019 vs 76 keuros annoncés en 2018.

Tant l'organisation des équipes que les résultats marquent donc une continuité attendue en 2019, qui sera marquée également par la poursuite de l'évolution des installations et notamment la finalisation d'une nouvelle cabine électrique sur le site de Solières et la fin de la remise à niveau de l'ensemble des installations B.T.
Pour financer ces investissements, nous pouvons compter sur un cash-flow du même ordre que celui de 2018 ainsi que sur un financement extérieur en cours de négociation.

8. Projets 2019

A. Changement de législation A.Vi.Q et agréments → **Un peu plus de cohérence !**

- Nous pouvons constater que les échéances de reconduction des 3 agréments sont fixées à 3 dates différentes : 2018-2019-2020. (Cf. page 5)
  L'agrément du S.R.A. venant à échéance fin 2019, il conviendra d'effectuer une demande de rassemblement des échéances.
  L'audit pédagogique du mois de juin 2019 visera cet objectif de même que le dépôt de la révision du projet institutionnel en regard des audits pédagogique et médical réalisés depuis 2014.

- A ce jour, nous observons que les arrêtés de subventionnement ont été revus pour le S.A.J.A. et pour le S.R.J..
  Par contre, le subventionnement du S.R.A. n'a pas vu de modification.
  Nous sommes en attente d'une révision de même qu'un arrêté du gouvernement wallon visant un fonctionnement par objectifs et par triennat.
  Cette manière de subventionner, de fonctionner, de comptabiliser et d'effectuer des prévisions permet une plus grande souplesse de gestion, une vision à plus long terme… pour autant que les 3 services soient sur une même règle de subventionnement.

B. FORMATION du PERSONNEL. → **Apprendre et comprendre !**

- En vue de poursuivre, les thématiques et l'organisation interne de formations, nous maintenons la réponse à l'appel à **formations de l'A.Vi.Q. (pôle 2)** :
  - Alimentation (déglutition et textures) :
    - Formation confiée à l'AP3 - Mme Chantal Dangoisse (logopède)
  - La cérébrolésion
    - Formation confiée au Centre de Ressources Lésion Cérébrale et aux services du « Ressort » - Mme Vinciane Leclerc et Mr. Dominique Sprumont (Assistante Sociale et Psychopédagogue)
  - Premiers secours en attendant les services d'urgences.
    - Cette formation sera répétée au cours des deux années à venir, tout comme des recyclages.

- **<u>Formations qualifiantes (promotion sociale)</u>** :
    - 1 éducateur poursuit sa formation de « Massage » à l'I.F.A.P.M.E. (entamée en 06.2018)
    - 2 éducateurs poursuivent leur formation de Bachelier en éducation spécialisée (éduc. 1)
- **<u>Formation « cadre du secteur non-marchand » :</u>**
    - 1 cheffe éducatrice entame les modules de formation propres à sa fonction à l'U.N.I.P.S.O. (09.2019).
    - Les trois chefs éducateurs terminent les modules de formation propres à leur fonction à l'I.P.E.P.S. (02.2019)
    - 1 chef éducateur débute les modules liés à la fonction de chef de groupe à l'U.N.I.P.S.O. (09.2019).
    - La responsable pédagogique poursuit sa formation de gestionnaire d'entreprise à valeurs sociales à l'U.N.I.P.S.O. (Formation entamée en 09.2018).
- **<u>Formations individuelles</u>** :
    - En mai et juin 2019, deux chefs éducateurs (S.R.A.) participeront à une formation « Pratiquer le travail en réseau au bénéfice des personnes en situation de handicap » organisée par l'A.Vi.Q.
    - Une formation à l'E.V.R.A.S. sera suivie par l'Assistante sociale et le psychologue en mai 2019.
    - Une formation aux technologies adaptées à la communication chez les personnes handicapées dispensée par le C.R.E.T.H. tout comme une formation délivrée par Mme Crunelle seront suivies par la logopède.

C. <u>EVALUATION du PERSONNEL EDUCATIF → **Utile pour progresser !**</u>

- En 2019, l'ensemble du personnel éducatif sera évalué suivant une grille d'évaluation commune créée par les chefs éducateurs et la responsable pédagogique.
- Cette grille sera complétée d'une part par l'éducateur lui-même (auto-évaluation) et d'autre part par son chef éducateur.
- Une rencontre aura ensuite lieu en vue d'une mise en commun et d'une discussion quant au travail actuel et à venir de l'éducateur (forces, faiblesses, opportunité, menaces, suivant une grille SWOT)
- Les chefs éducateurs seront également évalués par la responsable pédagogique. (N+1)
- L'objectif de ces évaluations se veut formatif, constructif et souhaite déterminer les besoins en formation afin d'accomplir sa tâche avec compétence.

D. <u>PREPARATION des MEDICAMENTS → **Le retour de la P.M.I. !**</u>

En 2017, nous avions signalé à la société MULTIPHARMA notre intention de mettre un terme à la Préparation de Médication Individualisée (P.M.I.) qui devait offrir davantage de contrôles et de sécurité.

Nous avions constaté que cette préparation extérieure prenait difficilement en compte les changements inopinés de médication, les liquides et les urgences. Nous l'avions abandonnée en 04.2018 en privilégiant une préparation par le personnel infirmier et l'utilisation de distributeurs personnels.

Force est constater que le système mis en place ne donne pas la satisfaction attendue : long temps de manipulation, possibilité accrue d'erreurs de préparation, diminution de présence infirmière dans les groupes.

Dès lors, à partir du 04.2019, la Préparation de Médication Individualisée (P.M.I.) sera à nouveau remise en fonction avec, cette fois, l'utilisation de plaquettes de distribution individuelles.

E. Maintien en état de l'Infrastructure existante → **Une nécessité absolue !**

L'infrastructure date des années 60 avec quelques transformations opérées avant 2000. Le constat d'obsolescence est manifeste :

- Le remplacement progressif des canalisations d'eau chaude sanitaire obstruées et usées par des amas de calcaire s'effectue en fonction des problématiques rencontrées.
- Après avoir subi les conséquences de l'orage en 2018 et les réparations y liées, les deux ascenseurs nécessitent une modernisation drastique et mise en conformité : haute protection des parties mobiles et du système de freinage.
- Les travaux de mise en conformité, du passage du 3 x 230 v en 3 x 400 v et le remplacement des tableaux généraux de basse tension seront les priorités en matière d'électricité.
- Après avoir déposé la demande urbanistique en novembre 2018, les travaux d'installation de deux nouvelles cabines à Haute Tension sont programmés en 2019 (1 cabine à rue et 1 cabine intermédiaire proche du bâtiment central). Des décompteurs et lignes spécifiques seront prévues vers la salle de gymnastique, les futures constructions ainsi qu'une place en attente pour le F.C. Solières.
  Pour l'ensemble des travaux, (cabine HT, ascenseurs et électricité BT) un crédit bancaire de 300.000 € sera sollicité de même que l'activation de la garantie bancaire via la ville de Huy.
- Le remplacement du tarmac allant et contournant l'espace dit « Envol » est prévu durant des journées ensoleillées. Pour information, ce chemin dégradé est emprunté quotidiennement par des usagers présentant un handicap moteur dans une démarche d'autonomie en termes de déplacement et d'autodétermination.
- Une analyse énergétique est également nécessaire en vue d'aborder le remplacement successif des chaudières, de fabrication d'E.C.S, d'isolation ou de double vitrage.

F. L ’INFRASTRUCTURE du S.R.A. → **Du rêve à la réalité ?**

- Pour rappel, en 2018, nous avons reçu un accord de subventionnement dans le cadre de l’appel à projet E.R.I.C.h. en vue de la construction de 6 unités de vie pour les 36 personnes du S.R.A.
  L’objectif principal de la construction vise un changement radical et complet de la réponse aux besoins des bénéficiaires adultes et différents concepts novateurs : autonomie, respect de l’intimité, diminution de la taille des unités de vie, chambres et installations sanitaires individuelles, plain-pied généralisé, domotique personnalisable, … tout en tenant compte de l’évolution des besoins des personnes sur une durée de 30 ans : vieillissement, anticipation de l’augmentation de la dépendance, accompagnement des bénéficiaires jusqu’en fin de vie…
- Le montant subsidié est de 2.000.000 € pour un montant total de 3.840.000€.
- Après avoir reçu un accord de la Conférence des élus de l’arrondissement Condroz-Hesbaye, nous sommes en attente d’une décision de la Province de Liège via l’organisme Liège Europe Métropole.
  Depuis, avril 2018, le dossier est en souffrance sans feed-back ni informations.
- Dans l’attente d’une décision, l’introduction du permis d’urbanisme ainsi que les autres démarches administratives seront réalisées pour 4 unités de vie sur base de la finalisation de l’étude des objectifs par le bureau d’architecture et le bureau des techniques spéciales.

G. La Gestion de PROJETS → **En lien avec l’estime de soi et la valorisation !**

Si 2018 a vu la gestation de 3 projets, 2019 verra leur début et développement. afin d’accentuer une valorisation des rôles sociaux et une inclusion au sein de la localité :

- Au niveau du S.R.J., des rencontres avec des jeunes animé par un service de la ville de Huy « Huy Quartiers Prévention » s’amplifieront :
  - La collaboration se poursuivra durant les vacances d’été. Quelques jeunes (5 à 7) de 15 à 18 ans viendront participer à la vie des espaces durant deux semaines.
  - Des enfants de l’enseignement fondamental viendront les mercredis après-midis participer aux activités des enfants du S.R.J..
- Au niveau du S.R.J., le chien d’assistance, acquis en 2018 via l’intervention financière du Lions-Club de Modave, suivra une formation en vue de déceler et de réagir aux crises d’épilepsie.
- Au niveau du S.R.A., des projets menés conjointement paritairement par des membres du personnel ainsi que des bénéficiaires adultes suivant le modèle de « gestion de projet » verront le jour :
  - Mise en route d’une nouvelle cafétéria ouverte aux familles, au personnel, aux bénéficiaires et gérée par les bénéficiaires.

- Point de dépôt pour « Point Ferme » (Vente de produits et/ou préparations alimentaires de producteurs locaux).

- Participation au marché local de Solières, 1 x /mois afin de proposer la bière du Château Vert.

- Une recherche de volontaires sera menée par divers moyens : réalisation d'une affiche, vidéos, appel sur réseaux sociaux…
  Ces volontaires pourront intervenir de différentes manières : participation à la vie du groupe, accompagnement de bénéficiaires lors de sorties et/ou transports vers des structures médicales extérieures, transport aux activités valorisantes extérieures, collaboration avec le personnel technique

H. Révision du rôle et fonctionnement des médecins généralistes.

Le fonctionnement des visites, du suivi, des rapports, des attentes institutionnelles des médecins de famille (généralistes prescripteurs) nécessite une révision et une clarification.
Une nouvelle convention sera proposée et a pour objectif de cesser l'intervention forfaitaire pour réunions ou autres appels.

I. PHILANTHROPIE. → **Appel à la solidarité !**

La recherche de moyens financiers complémentaires au subventionnement devient une nécessité.

La récurrence s'installera pour les deux manifestations philanthropiques déjà déployées en 2018, à savoir la soirée de gala et « la Solières », la bière du Château Vert :

- Soirée de gala de Bienfaisance :
  - La seconde soirée aura lieu le Samedi 23 Novembre 2019 à 20h30 au Centre Culturel de Huy
  - Au programme **« Le Noir te va si bien »,** une comédie policière anglaise dans une mise en scène de et avec Daniel Hanssens - Comédie de Bruxelles.

- « La Bière du Château Vert » - Second brassin en négociation

  - Collaboration avec la Brasserie de la Marsinne (Léopold 7)
  - Quantité = 2000 L. soit 6000 bouteilles ou 2000 trios vendus à 10,00€
  - Nécessité d'étoffer les vendeurs et dépôts

J. INFORMATIQUE → **La technologie en appui à la réflexion humaine !**

- Si, en 2018, nous avons effectué les travaux de stabilisation de la connexion internet, l'acquisition d'un nouveau serveur et le développement d'un site internet, force est de constater que d'autres nécessités s'imposent dans un futur proche :
    - Redéfinition de l'architecture globale du réseau interne : Sauvegarde et arborescence des fichiers de chaque utilisateur, protection des données…
    - Création d'un intranet accessible à l'ensemble du personnel avec adresses mail pour les membres du personnel et envoi des documents, horaires, informations…
    - Une application de gestion des adresses (C.R.M.) en respect avec le R.G.P.D. : donateurs, fournisseurs, parents, administrateurs, représentants légaux…
    - Installation de câblage au 4 étages anticipant l'installation future de lignes tant téléphoniques I.T. que P.C.
    - Utilisation du logiciel PEPS destiné à centraliser les données propres aux bénéficiaires : données médicales, de soins, d'hygiène, commandes de médicaments, d'évaluation (Projet de vie) et d'activités

K. Les Écoles en A.S.B.L. et création de commissions → **L'A.S.B.L. se structure !**

- Pour des raisons fiscales - une école ne peut délivrer d'attestation d'immunisation fiscale en cas de don supérieur ou égal à 40,00€ -, une nouvelle A.S.B.L. voit le jour au 1.1.2019 : « Les Écoles du Château Vert ».
  Les statuts publiés au M.B. visent à maintenir un lien fort entre les deux A.S.B.L.
  Les relations seront conclues via une convention d'apport financier, de mise à disposition immobilière et d'interventions financières y liées. Cette convention sera signée pour le 06.2019 devant notaire.

- 2019 verra un renouvellement des membres du C.A. suivant les accords passés avec la ville de Huy et la commune de Marchin et le résulats des élections communales de 2018.
  En vue d'assurer un travail efficace et soutenant, 3 commissions seront créées :
    - RH, aspects financiers et législation
    - Infrastructure
    - Évènements et recherche financière complémentaire

- De plus, les statuts seront en vue de correspondre à la nouvelle législation sur le « Code des Sociétés » en application à partir du 1° mai 2019.

Remerciements

Je souhaiterais remercier l'ensemble du personnel pour son investissement et la mission qu'il remplit avec professionnalisme, sérieux et conviction.
Qu'il soit assuré de la confiance qui lui octroyée pour mener à bien les projets indispensables au développement de la qualité de vie des usagers de nos services.

Qu'il me soit permis de remercier le personnel technique, d'entretien, de buanderie et de cuisine qui maintient un cadre de vie agréable, une alimentation de qualité, la propreté des tenues vestimentaires et une sécurité optimale. De plus, le contact et la proximité des bénéficiaires donnent du sens à leur quotidien.

Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel éducatif, psychosocial, de soins, paramédical et médical qui prodigue avec bienveillance soins, confort et attentions aux bénéficiaires.
Les projets menés cette année montrent combien leur enthousiasme, leur savoir-être et leur volonté sont les piliers de la réussite dans l'accompagnement.

Le personnel administratif a rencontré trois départs durant cette année. Malgré ces changements, l'équipe renouvelée a fait face avec ardeur et formation à un alourdissement conséquent des tâches administratives.

Par la même occasion, je souhaite adresser mes remerciements aux membres de l'équipe de direction à qui il est demandé de développer au quotidien les concepts de collégialité, d'honnêteté et de rigueur avec une vision optimiste.

Pour conclure cette longue liste, je souhaite remercier les membres du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'accordent.

Enfin, je souhaite redire mon bonheur à participer à un superbe projet de société !

Marc Asselbourg, directeur
Le 21 mai 2019

Dessin réalisé par un stagiaire ergothérapeute.